

Alain Zenner chez les entrepreneurs généraux du Brabant

Fin février, l'Association du Brabant des Entrepreneurs généraux avait, pour sa conférence annuelle, invité Alain Zenner, commissaire du gouvernement et adjoint au ministre des Finances. Thème choisi: cette "nouvelle culture fiscale" qu'il tente de mettre en place. Cause plaidée par un brillant avocat, qui a fait part à l'assemblée d'une série d'excellents projets. Quant à la remarque préalable du président Etienne De Kempeneer qui se plaignait de la taxation outrancière à laquelle sont soumis les entrepreneurs à Bruxelles, le commissaire l'a éludée le plus facilement du monde: "Bruxelles, ce n'est pas moi: je suis fédéral!"

L'Association du Brabant des Entrepreneurs généraux, notamment fort active dans les matières liées à la formation, avait invité le commissaire Zenner comme conférencier, ce mercredi 27 février, tout en haut de l'immeuble de la Caisse Congés, boulevard Poincaré, à l'occasion de la sortie de son rapport annuel d'activités. Président de l'Association, Etienne De Kempeneer, après avoir présenté l'orateur à l'assemblée, lui a rappelé non sans malice que "puisque l'impôt a une assiette, pourquoi mange-t-il toujours dans la nôtre?" (Bon mot de Pierre Véron, cité précédemment par ...Alain Zenner). Le président a encouragé le commissaire dans son projet de simplifier les procédures fiscales et de les rendre moins lourdes et plus transparentes, tout en combattant la fraude. Un des grands vecteurs de ce projet est, on le sait, l'utilisation des nouvelles technologies électroniques de l'information, déjà d'application dans certains domaines, tels que la déclaration TVA^(*): "A terme, prédit Etienne De Kempeneer, on peut escompter qu'un tiers des 800.000 déclarations TVA sera renvoyé par voie électronique et j'espère bien que nos entreprises de construction ne seront pas les dernières à le faire!" .

Bruxelles, enfer fiscal des entrepreneurs

Le président brabançon a surtout évoqué le cas de Bruxelles, recensée dans le dernier classement Eurostat comme la région presque la plus riche de l'Union européenne. La première est la City londonienne, avec 242% de la moyenne européenne, suivie immédiatement de Bruxelles-Capitale avec 217%. Etant ainsi l'une des

régions les plus riches^(**), Bruxelles est aussi parmi les plus taxées d'Europe, fait remarquer Etienne De Kempeneer, qui note que sur les 6,2 milliards d'euros d'impôts prélevés sur les entreprises belges (données du Bureau du Plan), soit 2,6% du PIB, 69% sont supportés par les petites entreprises, 27% par les moyennes et 4% par les grandes. Bruxelles-Capitale supporte aussi un coût administratif supérieur aux autres régions du pays et, suite à la suppression de la redevance radiotélé, taxe davantage ses entreprises en fonction de la superficie qu'elles occupent et du revenu cadastral de leur immeuble. Cela concernerait 5.400 entreprises qui doivent payer un supplément de 28% d'impôts...

Etienne De Kempeneer cite alors ses confrères d'Agoria: "le gouvernement bruxellois fait preuve d'une logique économique perverse: les stimulants fiscaux ne vont qu'aux particuliers et, pour compenser le manque à gagner, on crée de nouvelles charges pour les entreprises". Il ajoute son regret que le Bureau du Plan ne fasse pas d'analyse sectorielle de ces charges, car là encore, selon lui, ce sont les indépendants du secteur de la construction qui supportent la charge administrative la plus élevée, presque entièrement liée aux matières fiscales. Et de conclure en déplorant que les effets positifs des efforts entrepris en matière fiscale par le gouvernement fédéral soient annihilés par le comportement fiscal irresponsable des autorités régionales et communales.

Vers une nouvelle culture fiscale

Invité au Conseil national de la Confédération Construction, ce 13 mars, le commissaire Zenner y aura sans doute redit^(*) son projet partagé avec Didier Reynders: instaurer un nouveau climat fiscal et réduire les charges fiscales pesant sur le travail. Sans déflorer ici son sujet, notons cependant déjà l'optimisme d'Alain Zenner qui, malgré le ralentissement de la croissance, se montre satisfait des résultats économiques de 2001, et table clairement sur une reprise prochaine pour justifier son projet. Les réformes fiscales décidées par le ministre des Finances réduisent de cinq milliards d'euros (à terme) le handicap fiscal de la Belgique sur ses voisins... qui, entre-temps, ont eux aussi engagé des plans de réduction d'impôts. Mais, remarque Zenner, il

n'y a pas que le calcul de l'impôt: il y a aussi la manière de le percevoir. D'où la "nouvelle culture" et la politique de simplification fiscale (voir <http://www.zenner.be/>).

Comme libéral, Alain Zenner déclare reconnaître les vertus de la concurrence (mais régulée), y compris en matière fiscale entre autorités publiques, et donc l'intérêt de mener une politique de réduction d'impôts, tout en simplifiant les procédures fiscales (plus de clarté et de cohérence, moins de paperasserie, une administration fiscale plus performante, grâce à l'informatisation, etc.). L'ancienne culture fiscale était "Dans le doute, on taxe" (sous-entendant que le contentieux ferait le reste). Le fisc s'étant depuis lors, vu mettre à charge le règlement de son propre contentieux, la nouvelle culture est inverse: « Dans le doute, on ne taxe pas ». Sur cette agréable conclusion, le commissaire s'est fait très chaleureusement applaudir...

Nicolas Oldenhove

(*) Voir aussi à ce sujet l'interview du commissaire Zenner, parue dans Construction n°1 en pages 6 et 7.

(**)NdIR: Ces statistiques étant celles du PIB par habitant, cela n'est en fait pas très significatif. Cela veut simplement dire que, à Londres comme à Bruxelles, la richesse est surtout produite par des navetteurs, non recensés comme habitant la région.